

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT
CIRCULATION ALTERNÉE AVENUE DE PEZENAS**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnaud de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande du service des eaux de la CAHM pour effectuer un renouvellement branchement d'eau.

ARRETE

Art 1 : Les Agents de la CAHM sont autorisés à occuper la voirie au **18 avenue de Pézenas**.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée du **lundi 13 mai au vendredi 17 mai**.

Art 3 : Le stationnement sera interdit temporairement et la circulation alternée par feux tricolores .

Art 4: Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnaud de Guers le 02 mai 2024



Didier MICHEL

Date d'affichage : le 02/05/2024